

Parcours Santé Protégée

Coordination du parcours de santé des mineurs bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire de la protection de l'enfance afin d'éviter une rupture dans le parcours de soins :

- Garantir l'effectivité d'un bilan médical complet
- Veiller à la mise en place des préconisations du médecin référent
- S'assurer d'une actualisation annuelle du bilan par le médecin
- Assurer le lien avec l'ensemble des professionnels intervenants

Vision patient

Information du mineur et de ses représentants légaux à l'inclusion ASE



Non-opposition du mineur et des représentants légaux



Attribution d'un médecin référent



Rendez-vous de consultation pour un bilan médical complet



Rendez-vous de consultations spécialisées selon besoins



Rendez-vous de consultation pour un bilan médical complet



Inclusion de l'enfant



Référent ASE

Identification des mineurs à inclure, information du mineur et de ses représentants légaux



Coordinateur DAC

Création du dossier patient dans PAACO-Globule

Complétude du bilan



Médecin référent

Complétude du bilan médical



Coordinateur DAC

Réception des bilans par MSSanté et intégration dans PACOO-Globule

Coordination et suivi du parcours



+ ESMS
+ accueillants familiaux
+ services d'AEMO

Coordination du parcours avec l'ensemble des professionnels du cercle de soin



Bilan annuel et poursuite de la coordination



Médecin référent
Réalisation du bilan médical annuel

Vision Equipe de soins

Sortie de l'enfant en cas de :

- majorité
- fin de mesure de protection
- déménagement hors département